

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2362

Approbation de modifications tarifaires et de deux nouvelles conventions de partenariat pour les cartes Musées et Culture de la Ville de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/2362 - APPROBATION DE MODIFICATIONS TARIFAIRES ET DE DEUX NOUVELLES CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LES CARTES MUSEES ET CULTURE DE LA VILLE DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 25 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

En septembre 2015, vous avez adopté de nouvelles propositions d'abonnement pour l'accès aux musées de la Ville de Lyon et à la bibliothèque municipale.

D'une part, il a été créée la Carte Culture, carte annuelle d'abonnement qui permet, pendant 12 mois, un accès libre à tous les services de la Bibliothèque municipale et de son réseau, ainsi qu'aux collections permanentes et expositions temporaires des six musées municipaux. La Carte Culture intègre également une offre de billets d'entrée à tarifs réduits :

- dans 7 salles de spectacle vivant lyonnaises : Auditorium/Orchestre National de Lyon, Théâtre des Célestins, Maison de la Danse, Opéra National de Lyon, Théâtre de la Croix-Rousse, TNP et Marché Gare ;
- deux cinémas : Institut Lumière et Comoedia ;
- deux musées non municipaux : Confluences et Gallo-romain.

D'autre part, une gamme de cartes Jeunes annuelles pour les 18 à 25 ans est désormais proposée : la carte Musées Jeune, à 7 € pour l'accès aux six musées municipaux de Lyon et la carte Culture Jeune pour une entrée libre pendant 12 mois dans tout le réseau de la Bibliothèque municipale et dans les musées de la Ville de Lyon, en y ajoutant des tarifs réduits dans certaines salles de spectacles vivant de Lyon.

Compte tenu du succès de l'offre de ces nouveaux abonnements, dont les ventes ont atteint en une année 30 000 exemplaires toutes cartes confondues, et qui ont permis une véritable circulation des publics entre les établissements culturels, plusieurs modifications semblent aujourd'hui nécessaires pour améliorer encore l'offre de services aux abonnés.

La Ville de Lyon propose d'associer deux nouvelles structures culturelles au dispositif de partenariat de la Carte culture.

Le Théâtre Nouvelle Génération, qui regroupe désormais deux lieux, le TNG dans le 9<sup>e</sup> arrondissement et les Ateliers dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, ainsi que l'Association Les Nouvelles Subsistances s'ajoutent aux salles partenaires de la Carte Culture pour offrir des spectacles à tarifs réduits destinés aux abonnés de la Carte Culture. Ces propositions font l'objet de deux conventions de partenariat dont la réciprocité permet aux abonnés du théâtre de bénéficier, à leur tour, du tarif partenaire de la Carte Culture. Ce seront ainsi 9 salles de spectacles vivants qui pourront offrir des tarifs réduits aux abonnés à la Carte Culture.

Il est proposé, également, d'introduire la possibilité de l'achat en grande quantité de cartes par des entreprises, collectivités ou établissements d'enseignement, en créant un tarif à 15 € pour la Carte Musées adultes (26 ans et plus), à partir d'un achat minimum de 150 cartes.

Enfin, il est proposé de créer un tarif à 15 € pour la Carte Culture, destiné aux agents et retraités de la Ville de Lyon, sachant qu'ils bénéficient de la gratuité d'entrée dans les musées.

L'offre complète de cartes d'abonnement dans les musées et à la Bibliothèque municipale se présente ainsi :

Cartes		Plein Tarif en €	Jeune 18-25 inclus en €	Tarifs Partenaires en €	Tarifs pour achat en nombre en €	Tarif agents VDL en €
Carte Musées		25	7		22 10 cartes et +	Gratuité d'entrée
					15 150 cartes et +	
Carte Culture		38	15	33 sur justificatif abonnement partenaire	34 10 cartes et +	15
BM	Sans emprunt	Gratuité pour tous				
	Carte BIBLYO	18	10		16 10 cartes et +	10

Pour rappel, les personnes en situation de handicap et leur accompagnateur, les personnes en situation de chômage, les personnes bénéficiaires du RSA et les personnes non imposables sont exonérées de tarifs pour les cartes musées et Culture.

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

## DELIBERE

1. Le nouveau tarif de 15 € pour un achat en nombre de 150 cartes Musées adulte, est approuvé. Il sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

2. Le nouveau tarif de 15 € pour une carte Culture destinée aux agents et retraités de la Ville de Lyon est approuvé. Il sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

3. La nouvelle grille tarifaire réactualisée est approuvée.

4. Les conventions de partenariat susvisées, établies entre la Ville de Lyon, le Théâtre Nouvelle Génération et l'Association Les Nouvelles Subsistances, sont approuvées.

5. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

6. Les recettes seront imputées sur les crédits inscrits au budget des établissements suivants :

- MBA : ligne n° 42643 – nature 7062 – fonction 322 – chapitre 70 – programme COLLECBA – opération EPMUSEBA ;
- MICG : lignes n° 48012 et 79413 – nature 7062 – fonction 322 – chapitre 70 – programme COLLECFI – opération PERMAMI ;
- CHRDI : ligne n° 79372 – nature 7062 – fonction 322 – chapitre 70 – programme COLLECCH – opération PERMACH ;
- BML : ligne 72634 – nature 7062 – fonction 321 – chapitre 70 – programme SERVPUBLIC – Opération GEPUBLIC ;
- Gadagne : ligne n° 45331 – nature 7062 – fonction 322 – chapitre 70 – programme COLLECGD – opération GESCOLGD ;
- MAC : nature 7062 – fonction 322 – chapitre 70 – programme EXPOCO – opération TEMPOCO.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN